



Numéro	Justification
116	Délimitation d'une zone U sur le hameau historique et ses extensions. Les limites ont été calées en tous points sur les constructions existantes et les projets en cours. Le zonage permet de combler les dents creuses et densifier le tissu bâti.
148	Délimitation d'une zone U correspondant à un secteur pavillonnaire diffus, dont les contours ont été calés en tous points sur les dernières constructions. Les dispositions réglementaires permettent de combler les dents creuses et densifier le tissu bâti.
183	Délimitation d'une zone U sur le hameau historique et ses extensions. Les limites ont été calées en tous points sur les constructions existantes. Le zonage permet de combler les dents creuses et densifier le tissu bâti.
254	Délimitation d'un secteur NER en vue de permettre une revalorisation d'un ancien site de carrière. Ce STECAL n'entraîne aucune consommation d'espace agricole, naturel ou forestier. Le projet devra par ailleurs tenir compte des dispositions au titre de l'article L151-23. Cela répond à l'objectif du PADD de développer les énergies renouvelables.
278	Délimitation d'une zone U sur le hameau historique et ses extensions. Les limites ont été calées en tous points sur les constructions existantes. Le zonage permet de combler les dents creuses et densifier le tissu bâti.
279	Délimitation d'une zone U sur le hameau historique et ses extensions. Les limites ont été calées en tous points sur les constructions existantes. Au Sud Est, la limite s'appuie sur un alignement arboré. Le zonage permet de combler les dents creuses et densifier le tissu bâti.
306	Délimitation d'une zone U sur le hameau historique et ses extensions. Les limites ont été calées sur les constructions existantes et projets en cours. Le zonage permet de combler les dents creuses, densifier le tissu bâti et conforter ce hameau historique de la commune.
307	Délimitation d'une zone U sur le hameau historique et ses extensions. Les limites ont été calées sur les constructions existantes et projets en cours. Le zonage permet de combler les dents creuses, densifier le tissu bâti et conforter ce hameau historique de la commune.

Communauté de communes
du Sor et de l'Agout

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:12709 ème

JUSTIFICATION DES LIMITES DE ZONES



Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN
Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Sor et de l'Agout
Mission: PLU de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout
Sources: BD Parcellaire® : Institut National de l'Information Géographique et forestière®
Réalisation: Citadia Conseil® le 03.12.2018